

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE RAPPORT 2008-2009 PARTIE II

Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté

Sans-abri... Derrière ce mot se cachent des parcours très divers et des personnes très différentes. Comment en arrive-t-on à devenir une personne sans abri? Comment peut-on sortir de la rue? Comment éviter d'y retourner?

Dans le rapport intitulé "Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté", le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (ci-dessous : Service de lutte contre la pauvreté) présente les résultats d'une concertation menée sur la situation des personnes sans abri en Belgique. Cette concertation s'est essentiellement basée sur les expériences des personnes concernées et des associations qui travaillent au quotidien avec elles.

"Il n'est pas possible d'aborder la situation des personnes sans abri sans évoquer la problématique de la pauvreté", explique Marilène De Mol du Service de lutte contre la pauvreté. "Etre sans-abri est un symptôme; ce ne sont pas les symptômes qu'il faut combattre, mais bien leurs causes."

La concertation a clairement montré que le 'sans-abrisme' est une forme extrême de pauvreté, qui constitue une atteinte aux droits fondamentaux, et est par conséquent bien plus qu'une simple exclusion sur la base du logement.

Nécessité d'une politique de prévention structurelle

Le Service de lutte contre la pauvreté plaide donc pour une politique de prévention structurelle : *"Il est d'abord nécessaire de mettre en place des mesures structurelles qui permettent de prévenir le 'sans-abrisme' et la pauvreté plutôt que des mesures orientées spécifiquement vers les personnes sans abri"*, souligne Marilène De Mol. Celles-ci doivent concerner les grandes politiques structurelles (emploi, revenus, logement, santé...) mais aussi prendre en compte des situations spécifiques qui mènent au 'sans-abrisme' ou le perpétuent, comme le fait de sortir d'une institution (prison, institution d'aide à la jeunesse, hôpital...).

Dans l'attente d'une politique préventive qui diminuerait vraiment le nombre de personnes sans abri, le Service de lutte contre la pauvreté demande de poursuivre, voire d'augmenter, l'investissement dans l'aide spécifique pour les personnes sans abri. Cet engagement supplémentaire ne peut cependant devenir un argument pour diminuer les efforts en termes de prévention.

Afin de garantir l'efficacité de ces mesures, il faut tenir compte de la grande hétérogénéité des personnes sans abri. Il est impossible d'en établir un profil type, tant leurs situations divergent en termes d'âge, de situations de logement précaires, de parcours de vie, de problèmes de santé auxquels ils doivent faire face... Le point commun le plus important entre eux est la désaffiliation, la rupture du lien social.

Chemins de sortie durables du 'sans-abrisme'

Ce rapport présente pour conclure plusieurs facteurs indispensables pour trouver un chemin de sortie durable du 'sans-abrisme' :

- un accompagnement longitudinal sur mesure durant l'hébergement et lors du suivi post-hébergement qui tienne compte de la diversité des aspirations des personnes sans abri ;
- un éventail suffisant de formes de logements, qui respecte les choix personnels ;
- une aide multidisciplinaire, dans la continuité, ce qui nécessite la concertation entre les différents acteurs du secteur de l'aide aux personnes sans abri, ainsi que la concertation entre ceux-ci et les secteurs liés, comme la santé, la santé mentale, le logement...

Au travers des recommandations de ce rapport, le Service de lutte contre la pauvreté souhaite apporter une contribution au débat politique sur le 'sans-abrisme' et ainsi donner une impulsion au développement d'un plan politique cohérent et ambitieux pour prévenir et lutter contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté. Le rapport pourrait ainsi servir de source d'inspiration pour l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que pour la Présidence belge de l'Union européenne, étant donné que ces événements ont chacun désigné la lutte contre le 'sans-abrisme' comme l'une de leurs priorités.

Le rapport "Pour une approche cohérente et ambitieuse contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté" forme la deuxième partie du "Rapport 2008-2009 Lutter contre la pauvreté" du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale. Il répond à une commande du secrétaire d'État à l'Intégration sociale et à la Pauvreté, Philippe Courard, qui met ainsi en œuvre une proposition du Gouvernement formulée dans le Plan fédéral de lutte contre la pauvreté.

Le rapport du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale "Lutte contre la pauvreté - Partie 2" peut être téléchargé sur le site www.luttepauvrete.be. Il est également disponible auprès de l'Infoshop du SPF Chancellerie du Premier Ministre (02/514.08.00).

Plus d'informations:

Contact FR

Marilène DE MOL

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

Tél: 02-212.31.60

Mail: marilene.demol@cntr.be

Site web: www.luttepauvrete.be

Contact NL

Henk VAN HOOTEGEM

Steunpunt tot bestrijding van armoede, bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Tel: 02-212.31.71

Gsm: 0485-71.52.24

Mail: henk.vanhootegem@cntr.be

Website: www.armoedebestrijding.be